

L'an deux mille quatorze, à 20 heures 30, le 5 août, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2014  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Muriel CHARRIER, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE.

**Absents(es), Excusés (ées) :** Stéphanie LEOBET, Jean-Luc ROGEON, François TILLET

**Absent :** Néant

**Pouvoir(s) :** Stéphanie LEOBET à Claude BERTRAND, François TILLET à Karine BROUSSE-RIVAULT

Renée COURTOIS a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2014/095 – CHOIX DU REPRENEUR POUR L'AUBERGE DE LA CLOUERE

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la liquidation judiciaire, en date du 25 mars 2014 à l'encontre de l'EURL GLENN BAR AUBERGE DE LA CLOUERE, 2 place des Tilleuls 86370 Château-Larcher,  
 VU la résiliation du Bail Commercial, par application de l'article L.641-12 du Code du Commerce, en date du 25 juin 2014,  
 VU les opérations de vente des mobiliers, matériels et stocks confiés à Me Pierre SEGERON, commissaire-priseur, 22, Bld du Grand Cerf 86005 Poitiers  
 VU la restitution des locaux au profit de la Commune de Château-Larcher, propriétaire des bâtiments,  
 VU les auditions de cinq « repreneurs » de l'Auberge de la Clouère, le mardi 22 juillet 2014,

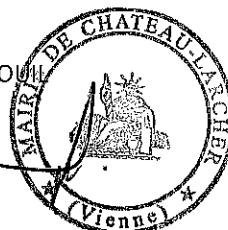
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents ou représentés :  
 Le Conseil Municipal

- DECIDE, d'attribuer la reprise de l'exploitation des locaux de l'Auberge de la Clouère à Monsieur Patrick AGUILAR, né le 18 mars 1960 à St Maixent l'Ecole (79).
- DECIDE, d'autoriser, Monsieur le Maire à préparer un nouveau « bail commercial », en concertation avec Me François CARRE et Me Marc LECUBIN (Notaire à Vivonne).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
 Le 5 août 2014

Le Maire,  
 Francis GARGOUIL





L'an deux mille quatorze, à 20 heures 30, le 5 août, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER, convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Muriel CHARRIER, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE.

**Absents(es), Excusés (ées) :** Stéphanie LEOBET, Jean-Luc ROGEON, François TILLET

**Absent :** Néant

**Pouvoir(s) :** Stéphanie LEOBET à Claude BERTRAND, François TILLET à Karine BROUSSE-RIVAULT  
Renée COURTOIS a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2014/096 – PROPOSITION DE RACHAT DE LA LICENCE IV

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la liquidation judiciaire, en date du 25 mars 2014 à l'encontre de l'EURL GLENN BAR AUBERGE DE LA CLOUERE, 2 place des Tilleuls 86370 Château-Larcher,  
VU la résiliation du Bail Commercial, par application de l'article L.641-12 du Code du Commerce, en date du 25 juin 2014,  
VU les opérations de vente des mobiliers, matériels et stocks confiés à Me Pierre SEGERON, commissaire-priseur, 22, Bld du Grand Cerf 86005 Poitiers  
VU la restitution des locaux au profit de la Commune de Château-Larcher, propriétaire des bâtiments,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir le prix de rachat de la licence IV, pour l'exploitation du Bar-Restaurant de l'Auberge de la CLOUERE, sachant qu'une proposition a déjà été faite au mandataire judiciaire, Me Frédéric BLANC, pour un montant de 1 500 €, par l'intermédiaire de l'avocat, Me François CARRE ;

- Considérant le montant de 5 000 €, demandé par Me Frédéric BLANC (Mandataire Judiciaire),
- Considérant les transactions récentes à Châtelleraut (86) pour un montant de 2000€ à 2500 € et de Poitiers (86) pour 3000 €,
- Considérant que la commune ne comporte qu'un seul débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie et que cette licence ne peut faire l'objet d'un transfert (Article L 3332-11 du Code de la Santé Publique),
- Considérant la perte financière de la commune suite au non-paiement des loyers,
- Considérant la délibération n°2013/013 du 30 janvier 2013, concernant la préemption de la commune sur la dernière licence IV,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents ou représentés :

Le Conseil Municipal :

- DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le prix de la licence IV, entre 2500 et 3000 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 5 août 2014

Le Maire,

Francis GARGOUIL





L'an deux mille quatorze, à 20 heures 30, le 5 août, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Muriel CHARRIER, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE.

**Absents(es), Excusés (ées) :** Stéphanie LEOBET, Jean-Luc ROGEON, François TILLET

**Absent :** Néant

**Pouvoir(s) :** Stéphanie LEOBET à Claude BERTRAND, François TILLET à Karine BROUSSE-RIVAULT

Renée COURTOIS a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Francis GARGOUIL :** Evoque l'organisation des « Heures Vagabondes » en collaboration avec le Conseil Général de la Vienne, concert de Jimmy CLIFF à 21 h, le Jeudi 14 août 2014.

**Alain RETAILLEAU :** Apporte une précision sur la fabrication des bâches par la société AR COURT, afin d'équiper les nouveaux stands.

**Karine BROUSSE – RIVAULT :** Demande, si les conventions avec les associations dans le cadre de l'organisation du concert des « Heures Vagabondes » ont été mise en place. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour rien n'a été fait, mais que le sujet devrait être traité dans les prochains jours.

**Muriel CHARRIER :** Demande si l'Auberge de la Clouère sera ouverte lors des journées médiévales de septembre. Alain RETAILLEAU émet le souhait que l'espace soit utilisé, car de nombreux visiteurs recherchent une forme de restauration autre que le marché des producteurs.

**Nathalie JARRY-SARTOU :** Demande une précision, sur la date de la prochaine « visite » de nuit du Bourg, organisé par l'Office de Tourisme. Monsieur le Maire indique que cette manifestation aura lieu le vendredi 8 août à 21 h.

**Patrick MERCIER :** Souhaite que l'abri – bus d'Ecrouzilles, qui va être déplacé puisse être éclairé.

**Karine BROUSSE – RIVAULT :** Demande si la proposition a été faite à Bernard HABRIOUX, concernant l'utilisation de sa « lame » dans les chemins. Monsieur le Maire indique, qu'une gratuité sur une réservation de salle sera faite.

**Karine BROUSSE – RIVAULT :** Souhaite savoir si la demande de subvention pour la mise en place du « Document Unique » a été faite. Monsieur le Maire indique que cette délibération sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 septembre 2014.

Séance levée à 22 h 05.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 5 août 2014

Le Maire,

Francis GARGOUIL

